



Une politique de paix et de sécurité fondée sur la neutralité active

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a mis à l'épreuve le système de sécurité collective basé sur la coopération, de même qu'une certaine image dépassée de la neutralité suisse. Pour assurer à nouveau la paix et la sécurité en Europe sur le long terme, la Suisse aussi doit développer une politique étrangère, de sécurité et de paix à la hauteur des enjeux de son époque. Le PS Suisse est attaché à la neutralité de la Suisse, mais celle-ci a besoin d'une mise à jour : la neutralité suisse doit se refléter dans une souveraineté européenne et un multilatéralisme renforcé ; la dimension économique de la neutralité doit céder la place à une responsabilité active pour une mondialisation fondée sur des règles claires ; et la neutralité militaire doit être comprise comme un instrument de la politique de sécurité et de paix.

La guerre d'agression brutale menée par la Russie contre l'Ukraine est considérée à juste titre comme un tournant historique. En Suisse aussi, depuis le 24 février 2022, les principaux jalons de la politique étrangères et de sécurité sont posés. Dans ce contexte, des concepts qui ont fait leurs preuves, tels que la neutralité ou la souveraineté, sont de plus en plus mobilisés. La guerre en Ukraine montre clairement pourquoi ces concepts doivent être repensés : la paix et la sécurité ne peuvent pas être obtenues par une Suisse faisant cavalier seul. Les conceptions isolationnistes dépassées de la neutralité et de la souveraineté doivent donc être repensées. Depuis la guerre d'agression contre l'Ukraine, on entend souvent que l'ordre européen d'après-guerre aurait été jeté par-dessus bord. Pourtant, bien que le droit international ait été foulé du pied, la réaction de la communauté internationale à cette situation s'inscrit dans le cadre du droit international et non dans celui d'un autre ordre normatif des relations internationales. Les réactions à cette violation flagrante du droit international n'auraient guère pu être plus fortes. Dans ce contexte, la question se pose : quel rôle doit jouer une neutralité qui vieillit ? Étant donné que la neutralité a été conçue à l'origine pour un système dans lequel la guerre était un prolongement légitime de la politique – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui –, certains pourraient se demander s'il n'y a pas une contradiction entre la neutralité et le droit international moderne. Si le PS Suisse reste convaincu qu'il n'y a pas de telle contradiction, il estime néanmoins qu'une mise à jour de notre politique de neutralité est nécessaire.

Les dimensions politique, économique et militaire d'une neutralité active de la Suisse

Une neutralité active pour la Suisse comporte trois dimensions : une dimension politique (1.), qui doit laisser derrière elle une conception dépassée de la politique de neutralité (1.1.) et qui ne peut être mise en œuvre qu'aux niveaux européen et international (1.2.) ; une dimension économique (2.) ; et enfin une dimension militaire (3.).

1. La dimension politique de la neutralité active

1.1. Une conception dépassée de la politique de neutralité

En ce qui concerne la politique de neutralité, le débat est mené en Suisse sur la base d'une prémisse erronée : celui-ci part en effet du principe qu'il existe ou existera toujours quelque chose comme une « non-prise de position » – or, ce n'est pas le cas. Chaque décision et chaque non-décision sont une prise de position. Un exemple : la décision de ne pas appliquer les sanctions de l'Union européenne contre le régime de Vladimir Poutine aurait été une prise de position pour Poutine et ses oligarques. La décision de reprendre les sanctions de l'UE reflétait le choix de se ranger du côté du droit international. Prendre position est nécessaire. Puisqu'il en est ainsi, la seule question qui se pose est de savoir en faveur de quel principe il faut prendre position. La réponse est simple : en faveur de l'ordre normatif des relations internationales, également appelé droit international, et contre la violation de celui-ci.

Une Suisse neutre doit donc se faire l'avocate du droit international afin de pouvoir s'engager de manière crédible pour la paix et la sécurité. L'exemple de la guerre en Ukraine illustre le sens concret de ce principe : en tant qu'avocate du droit international, la Suisse doit se prononcer avec véhémence contre la violation de ce dernier. Outre une condamnation sans équivoque de la guerre d'agression (*ius ad bellum*) et des violations du droit international humanitaire (*ius in bello*), il convient de s'engager en faveur de la capacité d'action de l'ONU et de l'OSCE, dans le cadre desquelles le désarmement (nucléaire) doit être poursuivi. Car même si ces organisations internationales sont aujourd'hui faibles, il n'y a pas d'autre solution à moyen terme que de mettre en place une politique de sécurité coopérative : au lieu d'encourager la formation de blocs, il faut maintenir des plateformes de dialogue aussi universelles que possible, dans le cadre desquelles des réponses aux dangers globaux peuvent être trouvées et des négociations de paix menées. Mais à court terme, le rôle de la Suisse en tant qu'avocate du droit international signifie avant tout que celle-ci doit prendre des mesures économiques et couper les vivres à l'État belligérant (plus d'informations à ce sujet au chapitre 2). « Faire le jeu d'un agresseur n'est pas neutre » : cette déclaration pertinente du président de la Confédération Ignazio Cassis doit être appliquée de manière plus conséquente à l'avenir.

1.2. Une neutralité active demande une véritable souveraineté – et celle-ci ne peut être qu'européenne

Dans un 21^{ème} siècle interconnecté, un État qui participe à la conception et à la décision de ce qui le concerne augmente sa souveraineté. Celle-ci ne peut pas être obtenue dans l'isolationnisme, comme le laisse entendre la rhétorique de la droite. Il faut au contraire reconnaître que les plus grands défis actuels exigent une capacité d'action internationale, voire supranationale. Une action isolée de la Suisse face à ces défis serait certes possible et autodéterminée, mais elle aurait une influence très limitée et serait donc tout sauf souveraine. En effet, la souveraineté ne se définit pas par l'adoption autodéterminée de décisions à peine efficaces, mais par l'adoption autodéterminée de décisions pertinentes. Et les décisions les plus importantes pour la Suisse sont aujourd'hui prises au sein de l'Union européenne. La véritable souveraineté, pour la Suisse, est donc européenne. Une politique de neutralité active implique par conséquent une collaboration plus étroite avec l'UE ainsi qu'une coopération renforcée avec des organisations internationales telles que l'ONU ou l'OSCE, qui ont certes besoin d'être réformées mais auxquelles il n'y a pas d'alternative. Car la Suisse ne peut être l'avocate du droit international – c'est-à-dire ne peut être activement neutre de manière

crédible – que si elle est souveraine, et participe donc aux décisions aux niveaux politiques européens et internationaux pertinents.

C'est pourquoi le PS Suisse demande que :

1) La Suisse s'engage plus activement pour le multilatéralisme ainsi que pour un ordre international basé sur des règles claires.

2) La Suisse travaille plus étroitement de concert avec l'UE, contribuant ainsi à la souveraineté européenne et renforçant en retour sa propre souveraineté.

2. La dimension économique de la neutralité active : de la responsabilité pour une globalisation équitable au lieu d'affaires sales

La pandémie et la guerre en Ukraine montrent de manière exemplaire pourquoi la souveraineté de la Suisse ne peut se concevoir qu'au niveau européen. Dans le domaine de l'approvisionnement énergétique, il est apparu clairement depuis le 24 février 2022 qu'un pays dépendant des importations de pétrole et de gaz venant de régimes autocratiques ne peut pas être souverain. Si le tournant énergétique n'avait pas été massivement retardé par les partis bourgeois, l'Europe serait aujourd'hui en meilleure posture en matière de politique énergétique et donc de sécurité. Il est tout aussi clair que la promotion des énergies renouvelables doit désormais être accélérée par tous les pays européens. Un réseau électrique interconnecté, allant des éoliennes néerlandaises aux barrages suisses, est la protection la plus efficace contre les pénuries d'électricité.

Les leçons de la pandémie sont les mêmes que celles qui doivent être tirées de la guerre en Ukraine : ce ne sont pas la « démondialisation » et l'autarcie qui doivent s'imposer, mais l'europanisation des chaînes d'approvisionnement dans les domaines stratégiques. Une nationalisation de la production de médicaments, de gilets pare-balles et des masques coûterait par exemple bien trop cher, car elle ne pourrait pas profiter des économies d'échelle du marché intérieur européen. La mise en place systématique de chaînes d'approvisionnement européennes pour les biens de santé peut, d'une part, prévenir une explosion des coûts et, d'autre part, garantir la sécurité de l'approvisionnement. L'europanisation des biens stratégiques représente donc la voie médiane entre une mondialisation incertaine et sans frontière et une autarcie inabordable et coûteuse. Étant donné que la Chine et la Russie, en particulier, tentent de contrôler de plus en plus les biens financiers et industriels ainsi que les flux d'énergie et de ressources afin de les utiliser comme instruments de pression géoéconomiques, une telle voie médiane européenne représente un impératif en matière de politique de sécurité.

Une collaboration européenne plus étroite est également nécessaire pour que la Suisse ne participe pas au financement des guerres de ce monde avec des affaires sales. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, cela signifie entre autres une collaboration étroite avec l'UE dans le domaine des sanctions contre la Russie. Les sanctions de l'UE doivent être reprises et appliquées, afin que la Suisse ne permette pas, comme elle l'a déjà fait en 2014 après l'annexion de la Crimée, aux oligarques russes de contourner les sanctions de l'UE. Toutefois, la Suisse doit également pouvoir imposer des sanctions de manière autonome, en coordination avec l'UE, afin d'être en mesure d'agir le plus rapidement possible en cas de crise. En outre, la place financière et le marché des matières premières suisses doivent être soumis à des règles efficaces qui garantissent que les groupes suisses assument leur

responsabilité globale. Cela implique également une lutte plus déterminée contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il ne peut toutefois pas uniquement s'agir de ne pas causer des dommages dans le monde. La Suisse doit également renforcer son engagement global contre la faim, la pauvreté et la misère. C'est non seulement son devoir éthique en tant que gagnante de la mondialisation, mais également dans son propre intérêt, car la lutte contre la faim, la pauvreté et la misère est le moyen le plus efficace pour une paix et une sécurité durables.

C'est pourquoi le PS Suisse demande que :

3) Grâce à une offensive en faveur des énergies renouvelables et à une politique industrielle active, la Suisse réduise sa dépendance vis-à-vis de l'étranger en matière d'approvisionnement énergétique et de biens essentiels.

4) Avec des règles efficaces sur la responsabilité des entreprises et une nouvelle loi sur le commerce extérieur, la Suisse prévienne les violations des droits humains.

5) La Suisse définisse, de concert avec l'UE, des sanctions ciblées contre les acteurs violant les droits humains.

6) Blanchissement d'argent et financement du terrorisme : la Suisse mène un combat enfin proactif contre les oligarques mondiaux.

7) La Suisse investisse massivement plus d'argent pour la coopération internationale comme contribution à la lutte contre la faim, la pauvreté et la misère.

3. La dimension militaire de la neutralité active : une Suisse libre de toute alliance renforce son rôle dans la promotion de la paix

Pour le PS Suisse, il est clair que la neutralité, au sens du droit international (c'est-à-dire la neutralité militaire), continue de faire ses preuves : elle contribue en effet à la paix et à la sécurité. Certes, l'avantage de la neutralité militaire en matière de politique de sécurité s'est clairement réduit entre 1907 (conclusion de la Convention de La Haye sur la neutralité) et 2022, mais il ne s'est pas volatilisé : la Suisse n'est pas menacée par une guerre conventionnelle, mais d'autres dangers subsistent – cyber-attaques, campagnes de désinformation, terrorisme et, au moins potentiellement, par des missiles à moyenne portée tirés par exemple depuis la Russie. Il n'est pas question ici d'analyser comment l'armée suisse doit réagir à ces dangers. Il convient plutôt de souligner qu'une neutralité militaire déploie également un certain effet préventif contre ces dangers : si la Suisse reste militairement neutre, la probabilité que notre pays soit la cible de cyber-attaques, de campagnes de désinformation, de terrorisme ou de missiles à moyenne portée diminue. Même si ces dangers suivent une autre logique que celle du début du 20^{ème} siècle, « l'image » de la Suisse en tant qu'État militairement neutre reste pertinente en matière de politique de sécurité. Il s'agit là d'un avantage central des obligations de la Suisse en matière de droit de la neutralité. En outre, la liberté d'alliance militaire de la Suisse réduit la probabilité que notre pays soit involontairement entraîné dans un conflit armé à grande distance. Un autre avantage central de la neutralité militaire est que la Suisse joue un rôle stabilisateur dans une nouvelle architecture de sécurité européenne : en tant qu'État neutre, la Suisse peut être un lieu de stabilité où sont négociés

des équilibres d'intérêts et des solutions aux conflits. La neutralité militaire doit donc également être comprise comme un instrument de politique de paix et de sécurité.

Pour garantir la paix et la sécurité en Europe, il faut un multilatéralisme renforcé et basé sur des règles claires. L'OTAN, en revanche, ne suit pas une logique inclusive ni multilatérale, mais une logique de formation de blocs. Une confrontation des blocs comme celle de la Guerre froide ne doit pas se reproduire. La logique du multilatéralisme et celle de la formation de blocs s'excluant mutuellement, il convient d'œuvrer en faveur de l'un des deux systèmes. Pour le PS, il est clair que seul un multilatéralisme fondé sur des règles claires peut constituer la base d'une maîtrise réussie des défis mondiaux tels que le changement climatique, les pandémies, la prolifération nucléaire, le crime organisé transfrontalier et les migrations. Une adhésion à l'OTAN est donc non seulement exclue pour des raisons de neutralité, mais elle n'entre pas non plus en ligne de compte, car elle favoriserait la formation de nouveaux blocs plutôt que le renforcement du multilatéralisme. La livraison de matériel de guerre à une partie belligérante est également exclue pour des raisons de droit de la neutralité. C'est pourquoi la Suisse a besoin de lois restrictives en matière d'exportation des biens militaires.

La Suisse peut et doit contribuer à la paix et à la sécurité en Europe avec des instruments autres que militaires. La Suisse renforce sa sécurité et celle du continent européen en adhérant sans équivoque à de communes valeurs avec l'UE, en soutenant pleinement ses mesures de politique de sécurité et en s'engageant multilatéralement en faveur de la paix. Des contributions accrues de la Suisse dans la promotion de la paix peuvent également être considérées comme une contrepartie à la sécurité extérieure que l'OTAN et l'UE offrent à la Suisse.

Le droit de la neutralité et le reste du droit international se complètent et définissent un cadre qui doit être rempli par une politique étrangère, de sécurité et de paix active. Le sens et le but de la neutralité militaire, du système de sécurité collective et d'une politique étrangère active sont les mêmes : la prévention des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité. Pour ces raisons, il est clair pour le PS que le respect du droit de la neutralité et l'engagement pour le respect du droit international ne sont pas contradictoires. C'est pourquoi le PS s'engage pour une neutralité moderne.

C'est pourquoi le PS Suisse demande que :

8) La Suisse continue à s'engager pleinement à respecter le droit international de la neutralité.

9) La Suisse reste libre de toute alliance, mais développe massivement son engagement pour la promotion de la paix en contrepartie de la sécurité extérieure que l'OTAN et l'UE lui accordent.

10) La Suisse renforce son rôle de pays neutre sur le plan militaire en adoptant des lois restrictives sur l'exportation de matériel militaire.